



Frais de dossier pret immobilier refuse par empreunteur

Par **fm13**, le **25/11/2010** à **09:50**

Bonjour,

J'ia signé un compromis et ai demandé à ma banque habituelle de monter un dossier de pret. Comme le taux de cette banque n'est pas très compétitif, j'ai demandé en parrallèle une offre de la part d'une autre banque et en ai avisé mon banquier.

Celui ci a mal pris la chose et m'a précisé que je devrais payer les frais de dossier si je ne donnais pas suite à son offre.

Est- ce légal ?

Je n'ai pas eu de réponse claire jusqu'à présent, j'espère que ce sera le cas ici.

Merci d'avance.

Par **chaber**, le **25/11/2010** à **13:42**

Bonjour,

un organisme de crédit a le droit de demander des frais de dossier, à condition que ce soit mentionné dans votre demande ou votre contrat, ou que ce soit affiché dans la banque.

Par **fm13**, le **25/11/2010** à **14:04**

Bonjour et merci,

que ce soit mentionné dans votre demande : ma demande est verbale, j'ai demandé une offre...

ou dans le contrat : lequel ? Le contrat de prêt ? mais rien n'est signé justement

ou affiché dans la banque : là il faut voir sur place !

tout cela me paraît quand même aléatoire...

Par **chaber**, le **26/11/2010** à **06:00**

Si rien n'est précisé, même dans l'offre écrite, vous ne devez rien.